

# Problématique De La Réalisation Des Accords Dans Les Contrats Entre La Mairie Et Les Entreprises Privées Pour L'assainissement De La Ville De Butembo/RD. Congo

Par Prof. KatemboKamavuPétilon Et ASS.

KatemboKilolirwe Éric et KaviraMasasiMarie-ThéreseDe l'Institut Supérieur Des Arts Et Métiers ISAM-LuberoA Butembo

## Resume

Le présent travail est circonscrit dans le domaine de l'assainissement et se propose dénicher les causes de rupture des contrats et/ ou leur non renouvellement en cas de partenariat public - privé dans ce domaine en ville de Butembo.

Pour y parvenir, nous avons usé des méthodes fonctionnalistes et analytiques accompagnées des techniques documentaires, de l'interview et du questionnement.

Les résultats de la présente étude ont montré que 100% des entreprises privées qui ont intervenues dans l'assainissement en ville de BUTEMBO ont conclu chacune un seul contrat jusqu'à ce mois de mai 2024 ; après une seule échéance, les intervenants abandonnent le projet.

Quant à ce qui concerne les facteurs qui découragent les initiatives, 100% des intervenants classent la "Caution" à payer par les contractants. A la première position figure l'insolvabilité des bénéficiaires (redevables à la taxe dite «ville propre » ), à la deuxième place, se place le non accompagnement de l'autorité urbaine, à la troisième position, l'immensité des immondices à la quatrième position et enfin, le moyen logistique à la cinquième place.

Date of Submission: 21-12-2024

Date of Acceptance: 01-01-2025

## I. Introduction

Butembo est une ville de plus d'un million d'habitants à l'Est de la République Démocratique du Congo. Les coordonnées géographiques de cette ville sont les suivantes : 0°05'19'' latitude Nord et 0°19'68'' de latitude Nord, 29°20'32'' de longitude Est et 29°37'49'' de longitude Est. Elle est à 15km de la ligne de l'équateur et à 3253km du méridien de Greenwich.

Le service de l'environnement de la ville de Butembo s'occupe de l'assainissement dans son entité. Pour sa branche de ramassage et évacuation des déchets, ce service a souvent conclu des partenariats avec des entreprises privées dans le but d'assainir le milieu. En cas de rupture du contrat, des énormes masses des déchets se font voir en une journée, ci et là dans les rues de la ville.

Les déchets sont des débris, restes d'aliments qui sont impropres à la consommation et à l'usage <sup>(1)</sup>.

Ces déchets sont pour la plupart municipaux, c'est-à-dire un mélange hétérogène composé essentiellement de papiers-cartons, des déchets verts, des déchets alimentaires, des métaux, des caoutchoucs, des textiles, des bois et des verres <sup>(2)</sup>.

Usuellement, un déchet (détritus, ordure, résidu etc.) désigne la quantité perdue dans l'usage d'un produit ; ce qui en reste après son utilisation. De nos jours, ce terme tend à désigner n'importe quel objet à la substance ayant subi une altération d'ordre physique ou chimique, ou qui ne présente plus d'utilité et le destinant à l'élimination ou au recyclage (il est alors parfois nommée recyclât). Ce terme est aussi en usage pour les objets répandus dans la nature par l'homme, le vent etc. ([https:// fr.wikcpedia.org.wikc.Déchet](https://fr.wikcpedia.org.wikc.Déchet) MARDI 16/08/2021 19h00). On peut également le définir comme étant un objet afin de vie ou une substance issue d'un processus, jugé devenu inutile ou dangereux ou encombrant et dont on veut se débarrasser. Ces déchets peuvent être liquides ou solides.

A Butembo, l'évacuation des déchets se fait par différentes voies à savoir : le balayage, le conditionnement, la collecte, le transport et afin la mise en décharge et/ou le traitement final <sup>(3)</sup>.

<sup>1</sup> Grand dictionnaire Encyclopédique LAROUSSE, Tomes (17) Rues du mont parnasse. 7500 Paris P 2993

<sup>2</sup> PH. RAVEN, LR BERG, D.M HASSENZAHL, Environnement, traduction de la 6<sup>e</sup> édition américaine par Marie-Pascale Locale, Anne HANCOCK, GUY Lemperière vol 3.P.605

<sup>3</sup> MASIDA PELELEZA Blandine, la gestion des déchets biodégradables au centre-ville de Butembo, TFC inédit, ISEAB, 2006.

Le grand problème pour la population du milieu en étude, est le remplacement répétitif des entreprises de ramassage tant privées que publiques. Ces entreprises, au lieu de se consolider et de pérenniser leur mariage, travaillent de manière isolée parce qu'elles n'ont pas la même politique de travail.

Il s'agit de savoir le pourquoi du remplacement régulier des entreprises privées qui s'occupent du ramassage et de l'évacuation des déchets solides en ville de Butembo.

Les premières impressions font penser que :

- Le non-respect des clauses du contrat par une des parties signataires serait à la base des ruptures des contrats et /ou leur non renouvellement,
- L'insolvabilité des redevables pourrait être à la base du découragement des exécutants,
- L'inefficacité des entreprises intervenant serait à la base de la résiliation de contrats.

L'objectif de la présente recherche est de dégager les causes des ruptures de contrats ou leur non renouvellement en cas de partenariat public-privé dans le domaine de l'assainissement du milieu urbain de Butembo.

## II. Méthodologie Du Travail

### Méthodologie

L'approche fonctionnaliste nous a permis de comprendre le mode de travail dans le service environnement de la mairie de Butembo et celui des entreprises privées engagées dans l'assainissement de la ville de Butembo.

Pour examiner les facteurs qui expliquent l'absence de la cohésion entre les structures privées et services étatiques en partenariat dans le domaine de l'assainissement en ville de Butembo nous avons procédé à l'approche analytique.

### Techniques

- L'observation directe nous a permis de nous rendre compte du remplacement régulier des entreprises s'occupant des travaux de ramassage et d'évacuation de déchets solides en ville de Butembo. Cela se visualise dans le changement des tenues des travailleurs.
- La documentation nous a révélé certaines réalités concernant le thème de notre recherche. Il a été question de consulter certaines archives des institutions qui ont déjà intervenu dans les différents partenariats et de la lecture des ouvrages relatifs au thème de recherche.
- L'entretien a été appliqué chez certains de nos enquêtés qui ne voulaient pas répondre par écrit à notre questionnaire d'enquête.

## III. Présentation Des Résultats

Les résultats de nos enquêtes sont présentés dans différents tableaux croisés et non croisés ci-après.

### Entreprises ayant intervenues dans l'assainissement en ville de Butembo.

L'assainissement du milieu est l'apanage de tous. Si l'Etat n'y parvient pas seul, les organismes humanitaires, les entreprises privées sont sensées mobiliser.

Le tableau ci-après reprend la liste des institutions qui sont déjà intervenues d'une manière ou d'une autre dans l'assainissement de la ville de Butembo. Signalons que cette liste n'est pas exhaustive car certaines initiatives se réalisent sans informer la mairie de Butembo.

**Tableau 1 : Entreprises privées et publiques**

Entreprise	Réalisateur	Vacation	Effectif	%
<b>Service De L'environnement Ville (Brigade D'assainissement)</b>	<b>Service Public</b>	<b>Routine</b>	<b>1</b>	<b>8,4</b>
Seprona	Humanitaire	Ponctuel	3	25
Caub	Humanitaire	Ponctuel		
Groupe Academia	Humanitaire	Ponctuel		
Du Lac	Contractant	Ponctuel	8	66,6
Olitras Et Vodem	Contractant	Ponctuel		
Pierre Angulaire Service (P.A.S)	Contractant	Ponctuel		
Tayro	Contractant	Ponctuel		
Firbec	Contractant	Ponctuel		
Kalamu Service	Contractant	Ponctuel	12	100%
Cotea	Contractant	Ponctuel		
<b>Total</b>				

**Source :** Mairie de Butembo et nos enquêtes.

Ce tableau renseigne que parmi les douze institutions ayant intervenu dans l'assainissement de Butembo, 8 (soit 66,6%), sont des contractants, 3 entreprises (soit 25%) sont des humanitaires et une institution (soit 8,4%), est étatique. Le service de l'environnement est souvent appuyé par la Fédération des Entreprises du CONGO (FEC)

Ce tableau montre aussi que, l'assainissement est l'attribution du service de l'environnement. D'où pour eux, ceci est une activité de routine.

En ville de Butembo ramassage et évacuation des déchets peuvent être attribué à une entreprise privée. Autre fois, c'était dans le cadre humanitaire et actuellement, dans le cadre du contrat. Ainsi les entreprises privées signent des contrats avec la mairie, contrats dans lesquels on détermine le délai, l'espace à exploiter, la caution à verser dans le compte de la mairie et autres compromis :

Les humanitaires intervenaient également dans cette activité. Toutefois, depuis que la mairie a réalisé qu'avec l'intervention d'un partenariat public –privé, la mairie bénéficie d'une caution en vue de gonfler son trésor, l'option des humanitaires est ainsi réfutée.

**Entreprises privées contractant, période en fonction et nombre de contrats signés par institution dans le domaine de l'assainissement de la ville de Butembo**

Les entreprises privées dont il est question sont reprises dans le tableau ci-dessous. En générale, le délai prévu par ces différents contrats est de 6 mois renouvelables, précédé de un mois d'essai. L'avenant est de 3 mois renouvelables aussi selon les négociations.

**Tableau 2 : Différents Contrats Déjà Conclues.**

Noms Des Entreprises	Lieu D'intervention Communale :	Période	Nombres De Contrats	Nombre D' Avenant	Cause Du Non Renouvellement Du Contrat
Du Lac	-Vulamba -Bulengera	Septembre 2021 A Décembre 2022	1	2	Travail En Perte
Olitras Et Vodem	-Kimemi	Idem	1	2	Travail En Perte
P.A.S	Mususa	Idem	1	2	Travail En Perte
Fir Bec	Bulengera	Janvier 2023 Dec 2023	1	2	Travail En Perte
Tayro	- Kimemi - Mususa - Vulamba	Janvier 2023 Mai 2023	1	-	Travail En Perte
Kalamu Service	- Kimemi - Mususa - Vulamba	Janvier 2024 A Nos Jours	1	-	Contrat A Cours
Cotea	- Bulengera	Janvier 2024 A Nos Jours	1	-	Contrat A Cours

**Source :** Archives De La Mairie Et Nos Enquêtes.

Il ressort de l'analyse des données du tableau ci-haut que l'avènement des contrats dans le domaine de l'assainissement de la ville de Butembo date de Septembre 2021. Chacun des intervenants à signé un seul contrat. Ils n'ont pas signé un deuxième contrat car disent-ils, ils travaillent en perte ; alors qu'un partenariat serait une opération gagnant –gagnant -

Les quatre entreprises qui ont eu un bonus de deux avenants chacune déclarent n'avoir pas récupérer le montant déposé comme caution. Le constat est que certaines entreprises reprises dans le tableau susmentionné, n'ont pas épuisé le délai prévu par le contrat par crainte de s'enfoncer d'avantage dans la perte de leurs capitaux( cas de TAYRO).

Par contre, d'autres sont encore en plein service depuis le mois de Janvier 2024 jusqu'à Mai 2024(cas des entreprises KALAMU SERVICE et COTEA).

Toutefois, ces entreprises présentent les mêmes plaintes que les intervenants passés. D'où l'incertitude qu'ils puissent conclure un deuxième contrat. Seulement le souci de la ville de Butembo propre pourrait motiver de signer un deuxième contrat, disent-ils

Ce tableau nous révèle également que les entreprises se remplacent sur les mêmes entités. C'est – à-dire, le premier intervenant démissionne et le second entre en fonction.

### Différents facteurs qui influencent les résultats et leurs appréciations

Les entreprises privées exécutant les travaux de l'assainissement en ville de Butembo se butent à des difficultés. Le tableau suivant répertorie les contraintes et indique les appréciations de leurs nuisances selon l'ordre croissant. Une entreprise va mentionner :

1. dans la case de la contrainte qui nuit le plus (à la première position).
2. dans la case de la contrainte qui vient à la deuxième position.
3. dans la case de la contrainte qui vient à la troisième position.
4. dans la case de la contrainte qui vient à la quatrième position.
5. dans la case de la contrainte qui vient à la cinquième position.

**Tableau 3 : Appréciation des facteurs**

Facteurs Entreprises	Caution	Insolvabilité des bénéficiaires	Immensité des déchets	Moyen Logistique	Non accompagnement de la Mairie
DU LAC	1	2	5	4	3
OLITRAS ET VODEM	1	2	4	5	3
P.AS	1	2	4	5	3
FIR BEC	1	2	4	5	3
TAYRO	1	2	5	4	3
KALAMU SERVICE	1	2	4	5	3
COTEA	1	2	4	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>7(=100%)</b>	<b>7(=100%)</b>	<b>5 et 2</b>	<b>2 et 5</b>	<b>7(=100%)</b>

Source : Nos enquêtes

1) Caution : elle est exorbitante comparativement aux recettes réellement réalisées, indiquent les 7 entreprises concernées; soit 100%. Avec les recettes, on peut couvrir certaines charges de l'opération sans toutefois les satisfaire. Mais jamais on ne récupérera le montant déposé pour la caution dans le délai prévu par le contrat. C'est pourquoi les avenants (prolongation du délai) interviennent pour la plupart des intervenants. Et bien, malgré les avenants, les entreprises exécutant ces projets ne trouvent toujours pas leurs comptes et décident ainsi d'abonner quand la mairie leur oblige de signer un deuxième contrat. Ce deuxième contrat suppose que l'entreprise privée va déposer une deuxième caution.

2) L'Insolvabilité : Elle occupe la deuxième place des facteurs qui influencent les résultats du travail des entreprises privées dans ce domaine de l'assainissement de la ville de Butembo. Toutes les 7 entreprises (soit le 100%), se lamentent de cette criante insolvabilité au taux d'environ 30%. Parmi les insolubles, tous les intervenants accusent les occupants des Galeries surtout et certains grands magasins...

3) Le non accompagnement de la mairie : 7 entreprises (soit 100%), déclarent qu'une fois l'entreprise privée a signé le contrat et que elle a déposé la caution, la mairie de la ville de Butembo lui tourne le dos.

Pourtant, l'Etat (avec sa police) pourrait accompagner les exécutants surtout pour le recouvrement de la taxe dite « ville propre » au près des insolubles car détenant le pouvoir coercitif.

4) L'immensité des déchets : cinq entreprises sur sept (soit 71,4%) la classent à la quatrième position et 2 enquêtés (soit 28,6) lui attribuent la cinquième position des contraintes.

5) Le Moyen Logistique : deux enquêtés jugent qu'il constitue le quatrième facteur (soit 28,6%) et 5 autres enquêtés le classent comme étant le cinquième obstacle (soit 71,4%).

### Proposition d'une piste de solution pour sortir de l'impasse

Dans un partenariat public-privé, la réalité est l'option gagnant-gagnant. Pour le cas de l'assainissement de la ville de Butembo, la réalité est toute autre. Car nous constatons au tableau 2 que toutes les entreprises privées signent chacune un seul contrat et après tout elles démissionnent. Cette résiliation des contrats vient-elle de leur gré ou bien de l'incapacité de payer une nouvelle caution !

En réalité la caution cause problème dans tous les partenariats conclus dans le domaine de l'assainissement en ville de Butembo. Toutes les entreprises déjà intervenues, la qualifient de blocage et veulent que ça soit supprimé. Toutefois, comme la mairie de Butembo la maintient encore, nous sommes contraints de faire le choix entre les deux options reprises dans le tableau ci-après

**Tableau 4 : Pistes de solution proposées par nos enquêtés**

Piste de solution	Effectif	Pourcentage
Prolonger la durée du contrat	1	14,29
Adapter la caution aux recettes de chaque Commune	6	85,71
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100</b>

Source : Nos enquêtes

La lecture de ce tableau renseigne que 14,29% de nos enquêtés dans les 6 mois prévus par le contrat, qu'il est pratiquement impossible de récupérer l'argent payé comme caution et en même temps couvrir toutes les charges de l'activité. Il faut prolonger l'échéance pour cette caution déposée et prendre 2ans à 5 ans.

En revanche 85,71% de nos répondants trouvent qu'une caution forfaitaire n'arrange pas les choses. Plutôt, il faut fixer la caution au prorata des recettes perçues dans chaque commune au compte de la taxe dite « ville propre » et se fixer la modalité du partage de la dividende.

### **Appréciation par l'autorité publique de l'efficacité des entreprises privées dans l'assainissement de la ville de Butembo**

L'appréciation de l'efficacité des entreprises privées par la mairie de la ville de Butembo est une tâche quotidienne. La réussite ou l'échec de l'entreprise exécutant le projet, les bénéficiaires de ce projet (la population de la ville de Butembo), les imputent à l'autorité urbaine.

C'est pourquoi les entreprises privées qui sollicitent un partenariat dans ce domaine de l'assainissement ou qui postulent à l'appel d'offre doivent être examinées afin de sélectionner celles qui remplissent certains critères. Parmi ces critères la mairie de Butembo retient :

- Avoir un dépôt propre à l'entreprise,
- Avoir une logistique consistante,
- Posséder des engins suffisants,
- Avoir un personnel qualifié.
- Etc.

Toutefois, signalons que la mairie de Butembo constate des dérapages auprès des intervenants dans ce domaine d'assainissement en ville de Butembo.

Certains éléments ont une influence sur le résultat des contractants. Il s'agit par exemple de :

- La malhonnêteté : une entreprise présente des engins et matériels qui ne lui appartiennent pas. Ainsi la location quotidienne de ces engins pèse lourdement sur l'entreprise et finalement elle ne sait plus évoluer dans le projet.
- L'insuffisance des personnes qualifiées parmi le personnel : l'exécutant devrait avoir un dépôt où le tri-sélectif des déchets pouvait avoir lieu.
- L'insuffisance des fonds propres de l'entreprise ou sa non mobilisation.

Selon la logique, c'est l'état qui pouvait disposer d'un dépôt public.

Ce manquement oblige les entreprises de déverser les immondices à n'importe quel endroit :

- Dans des endroits victimes d'érosions pour tenter de boucher les trous.
- Au bord et dans des rivières du milieu urbain.
- Dans les concessions des écoles et à côté des abattoirs publics.
- Etc.

**Bref,** tout ces dépôts sont localisés en plein centre ville et sans aucun entretien. D'où nous pouvons nous imaginer les conséquences de la mauvaise gestion des immondices telles que reprises dans l'introduction de ce travail scientifique.

La gestion des déchets en ville de Butembo doit être étudiée en profondeur. En réalité, l'assainissement n'est pas encore bien fait. Elle est voilée car on fait la collecte, bien sûr, des immondices mais la localisation et la mauvaise gestion des dépôts disponibles retournent beaucoup de conséquences néfastes à la population, surtout les risques sanitaires.

## **IV. Discussion Des Résultats**

Le tableau 1 reprend la liste des institutions qui ont déjà intervenues d'une manière à une autre dans l'assainissement de la ville de Butembo. Ce tableau montre une prédominance des entreprises contractants, soit 66,6%, les humanitaires occupent la deuxième position avec 25% et un seul service étatique occupe la troisième position avec 8,4%.

Le tableau 2 fait allusion aux entreprises privées ayant déjà conclu un contrat de travail avec la mairie, le rayon d'action, la période d'intervention et autres éléments. Les contractants se partagent les communes de la ville de Butembo en déposant chacune une caution. Les clauses des contrats diffèrent selon la commune et/ou dans une même commune, les clauses diffèrent selon que l'entreprise privée les négocie.

La totalité des entreprises privées, soit 100%, a signé un seul contrat (sans jamais le renouveler), jusqu'à Mai 2024. La raison est que ces entreprises privées travaillent toujours en perte. Quels que soient les termes du contrat de travail, les clauses moins favorables que la loi ou la convention collective, celles

Contraires à l'ordre public ou plus simplement inutilement Contraignantes ou excessives, sont jugées nulles et de nul effet.<sup>(4)</sup>

Le tableau 3 nous relate le classement des différents facteurs qui influencent négativement la motivation des intervenants.

La caution occupe la première place sur le classement des nuisances ; 7 entreprises sur 7 la classe ainsi, soit 100% de nos enquêtés. L'insolvabilité des redevables, (bénéficiaires du projet), constitue la contrainte numéro 2 pour le 100% de nos répondants. Le non accompagnement des entreprises privées exécutant le projet par la mairie occupe la troisième position et 100% des ces entreprises privées la classent ainsi. Retenons que l'immensité des immondices occupe la quatrième position car le chiffre 4 est majoritaire dans la quatrième colonne ; 5 contre 2 (soit 71,43% contre 28,57%). Le moyen logistique fait défaut dans certaines entreprises privées et occupe ici la cinquième position. Cinq répondants sur sept l'ont classé ainsi.

Le tableau 4 ressort les deux possibilités proposées par nos enquêtés en fin de rendre le partenariat plus ou moins viable hormis la première suggestion émise à l'unanimité : celle de bannir la caution.

Six entreprises privées sur sept, soit 85,71% de nos répondants, proposent que la caution soit proportionnelle aux recettes de la commune concernée pour la taxe dite « ville propre ». C'est-à-dire, une expérience nous révèle la moyenne mensuelle ou annuelle des recettes. Ou bien après l'estimation des dépenses mensuelles de chaque commune de la ville le dividende va ressortir. Ainsi, on peut se fixer la formule pour le partage de ce dividende.

Tandis qu'une seule entreprise, soit 14,29% de nos répondants propose que ce délai du contrat soit prolongé de 2 ans à 5 ans pour la caution qu'on est entrain d'exiger actuellement pour 6 mois. Toute fois elle ne sait pas préciser le délai exact à pratiquer pour que le contrat permette de récupérer l'argent déposé pour la caution. Ses raisons d'ordre technique : La prestation peut s'avérer trop importante, les délais trop courts ou les compétences locales faire défaut dans un partenariat.<sup>5</sup>

## V. Conclusion

Au terme de cette recherche se proposant de cerner les causes des ruptures des contrats, leur non renouvellement conduisant ainsi aux changements à temps et à contre temps des entreprises privées œuvrant dans le programme de l'assainissement de ville de Butembo, notre préoccupation est de détecter les raisons qui en sont à la base.

Trois hypothèses ont été émises :

- Le non-respect des clauses des contrats par l'une des parties signataires serait à la base des ruptures et /ou de leur non renouvellement.
- L'insolvabilité des redevables (bénéficiaires du projet) pourrait être à la base du découragement des exécutants, du projet.
- L'inefficacité des entreprises privées intervenant serait à la base des résiliations des contrats.

Les résultats de nos enquêtes ont montré que les clauses font défaut, 100% des intervenants se plaignent de la fixation arbitraire de la caution imposée par l'autorité urbaine et qu'ils trouvent irrécupérable durant les délais fixés par les contrats. La caution est exorbitante disent-ils. C'est pourquoi 85,71% de nos répondants suggèrent que cette caution soit fixée à partir du dividende et 14,29% ont proposé que le délai du contrat soit prolongé de (2 à 5 ans) si la mairie maintient le même tarif de la caution qu'elle est en train d'appliquer actuellement.

L'autorité locale étant le premier patron de la ville et de son peuple a le devoir d'étudier le dossier en profondeur. Il doit se soucier de la propreté de son entité et du bien-être de la population de sa juridiction à lui octroyant une activité rentable et non l'exploiter.

Le désengagement excessif des entreprises privées en partenariat devrait attirer l'attention de l'autorité urbaine de la ville de Butembo. Le partenariat public- privé se veut une opération gagnant-gagnant.

## Bibliographie

- [1] NganziNganziKangala Delphin, Les Processus D'éducation Environnementale, Méthode Active D'éducation, Brochure De L'enseignant Howick, Afrique Du Sud, Juin 2024.
- [2] Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, Tomes, 17, Rues Du Mont Parnasse 75006 Paris.
- [3] Paul N'da, Recherche Et Méthodologie En Sciences Sociales Et Humaines « Réussir Sa Thèse, Son Mémoire De Master Ou Professionnel Et Son Article.
- [4] Pauline Perrin-Jeol, Le Guide Du Salarié, Ed. Marabout, 2003

---

<sup>4</sup> Pauline Perrin-Jeol, Le Guide du salarié, éd Marabout, 2003.

<sup>5</sup> Florence Jany-catrice, les services aux entreprises dans la problématique du développement, Editions l'Harmattan, 5-7, Rue de l'école polytechnique, Paris, 1993, p165

- [5] Florence Jany-Catrice, Les Services Aux Entreprises Dans La Problématique Du Développement, Editions Le Harmattan, 5-7, Rue De L'école Polytechnique, 7005 Paris, 1993 ;
- [6] François CollartDutilleul Et Philippe Del Becque, Contrats Civils Et Commerciaux 3<sup>e</sup> Edition Dalloz, Rue Froidevaux, 75685 Paris, 1996.
- [7] Ph. Raven, Lr Berg, D.M Hassenzahl, Environnement, Traduction De La 6<sup>e</sup> Edition Américaine Par Marie-Pascale Locale, Anne Hancock, Guy Lemperière Vol 3. P605.
- [8] Frédéric Bioret, Roger Estève Et Anthony Sturbois, Dictionnaire De La Protection De La Nature, Collection « Espace Et Territoires » Presse Universitaires De Rennes, 2009.
- [9] Samuel LayabeMuyisa, L'industrialisation Et La Pollution De L'environnement : Cas Spécifique De L'entreprise Takengo En Ville De Butembo, Tfc Inédit, Iseab 2010-2011.
- [10] MasindaPeleleza Blandine, La Gestion Des Déchets Biodégradables Au Centre-Ville De Butembo, Tfc Inédit, Iseab, 2006.